



OFFRE D'EMPLOI

CONSEILLER/ÈRE AU DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Poste temporaire



La MRC de Rimouski-Neigette offre un accès aux services et activités foisonnantes de la ville, la qualité de vie de la campagne et l'accès à un littoral magnifique. Son territoire vaste et dynamique regroupe la ville de Rimouski et huit municipalités rurales.

La MRC recherche un/e **CONSEILLER/ÈRE AU DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE** pour un poste temporaire à temps partiel.

DESCRIPTION SOMMAIRE

Sous l'autorité du directeur général, la personne titulaire du poste assure la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC. Dans le cadre de son mandat, elle assure notamment le maillage entre les différents acteurs pour maximiser l'implication des partenaires et les efforts de développement du secteur agricole.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Diplôme d'études universitaires en agronomie ou agroéconomie
- Deux années d'expérience en lien avec le développement du secteur agricole
- Toute autre combinaison de formation et d'expérience pertinente dans le secteur agricole pourra être considérée

PARTICULARITÉ

Déplacements sur le territoire de la MRC avec véhicule personnel (allocation de déplacements en conséquence).
Maîtrise des outils informatiques les plus couramment utilisés.

STATUT DU POSTE

Il s'agit d'un poste temporaire syndiqué à temps partiel (28 heures par semaine) d'une durée de 12 mois.

CONDITIONS DE TRAVAIL

L'échelle de salaire offerte correspond à la classe 4 de la Convention collective. Pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019, le taux horaire pour cette classe d'emploi se situe entre 25,02 \$ et 32,37 \$.

Les personnes intéressées à joindre notre équipe doivent faire parvenir leur curriculum vitae par la poste ou par courriel au plus tard **le 21 janvier 2019, à 15 h**, à l'adresse suivante :

Direction générale
MRC de Rimouski-Neigette
23, rue de l'Évêché O, bureau 200
Rimouski (Québec) G5L 4H4
Courriel : anick.beaulieu@mrc-rn.ca

Les entrevues de sélection auront lieu le mardi 29 janvier, en personne à la MRC.